

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 880

**Artikel:** Egalité hommes - femmes : justice au masculin  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019863>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Justice au masculin

■ (jd) Edifiant dossier sur la représentation des femmes dans les professions juridiques dans le numéro de juin du bimestriel *Plädoyer*, organe des Juristes démocrates de Suisse.

Imaginez la situation: comme accusé, comme plaignant ou comme avocat vous vous trouvez face à un Tribunal composé de femmes exclusivement. Trop, c'est trop; quel déséquilibre! La réalité est inverse: alors que la politique s'ouvre progressivement aux femmes, la justice reste encore aujourd'hui une affaire d'hommes.

Une seule femme parmi les 30 juges du Tribunal fédéral, une seule femme au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne.

Dans les 21 cantons considérés, la situation n'est guère plus brillante, comme le montre le tableau ci-contre: 250 juges titulaires et 134 juges suppléants sont des hommes, contre respectivement 16 et 20 femmes. Obwald, Schaffhouse, Soleure et Thurgovie se partagent le triste privilège de ne pas avoir une seule femme détentrice d'une parcelle de pouvoir judiciaire.

Par ailleurs, sur l'ensemble du pays, moins de 10% des avocats sont des femmes et dans l'administration fédérale on dénombre 2,5% de femmes juristes parmi les cadres, 5,5% parmi les classes moyennes de salaire et 19% parmi les classes inférieures.

### Tribunaux cantonaux (1987)

	Juges titulaires		Juges suppléants	
	femmes	hommes	femmes	hommes
AG	--	16	1	13
BE	--	25	3	12
BL	2	5	--	--
BS	1	8	3	6
FR	--	7	2	12
GE	--	14	2	10
GL	5	23	--	--
JU	--	5	2	10
LU	--	10	1	9
NE	1	7	--	--
OW	--	10	--	5
SG	1	12	1	1
SH	--	5	--	--
SO	--	8	--	4
SZ	1	12	--	--
TI	2	15	--	6
TG	--	7	--	3
UR	1	6	--	5
VD	--	15	2	7
ZG	1	6	2	2
ZH	1	34	1	29
Total	16	250	20	134

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Jacques Guyaz

René Longet

Charles-F. Pochon

Points de vue:

Jean-Louis Cornuz

Jean-Luc Seylaz

Abonnement:

63 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1003 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

### EN BREF

Le recrutement des aspirants tambours et trompettes militaires est soumis au *numerus clausus*: 30% des candidats peuvent être admis. Par ailleurs, lorsque la musique militaire expose à l'OLMA de Saint-Gall, elle peut compter sur l'aide d'une compagnie d'assurances de Suisse orientale, en échange d'une mention sur le couverture du programme de la manifestation.

Le premier volume d'un ouvrage de plus de deux mille pages sur les noms de lieux du canton d'Uri paraît cet automne. Est-ce le dernier sursaut de fierté d'un pays appelé à disparaître sous les flots de voitures?

Le docteur Toni A. Sager, rédacteur des "lettres sur l'environnement" (*Umweltbriefe*) a relevé dans la *NZZ* la publicité pour les grandes marques de voiture qui utilisent la vitesse com-

me argument. Entre juillet et septembre 87, le quotidien zurichois a accepté onze fois des annonces pour des automobiles qui avouent fièrement être capables de dépasser les 180 km/h, vitesse illégale sur l'ensemble du réseau suisse.

Selon l'Union des centrales suisses d'électricité, un cinquième environ de la puissance hydraulique disponible au niveau mondial sert actuellement pour la production d'électricité. Ce taux d'utilisation est très inégalement réparti, si 10 à 15% des eaux africaines servent à faire du courant, le chiffre atteint 60% en Europe occidentale. Le communiqué précise que la Suisse exploite plus largement encore sa puissance hydraulique disponible.

Commentaire de la radicale *Nouvelle revue de Lausanne* au lendemain des élections: "Notre électorat, même amoindri arithmétiquement, demeure fidèle aux grands courants politiques et philosophiques qui ont façonné notre patrie" ... que voulez-vous ajouter à cela?